



maître d'ouvrage
 lieu de construction
 N° permis de construire



ATTESTATION DE CONFORMITE RT 2005

La réglementation thermique que tout bâtiment neuf (Permis de Construire déposé à compter du 01/09/2006) doit respecter est définie par :

- le décret N° 2006-592 du 24 Mai 2006 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des constructions
- l'arrêté du 24 Mai 2006 relatif aux caractéristiques thermiques des bâtiments et des parties nouvelles de bâtiments

Elle est caractérisée par le respect de 4 exigences :

- respect des caractéristiques minimales ou garde-fous
- respect de la consommation conventionnelle d'énergie primaire de référence Cepref
- respect de la consommation conventionnelle d'énergie primaire maximale (chauffage, refroidissement, eau chaude sanitaire) Cepmax
- respect de la température intérieure conventionnelle de référence Ticref

Cette construction a fait l'objet d'une étude thermique, à partir des plans et descriptifs fournis.
 Les résultats de cette étude sont les suivants :

CARACTERISTIQUES MINIMALES

respect des caractéristiques minimales ⇒ CONFORME

CONSOMMATION CONVENTIONNELLE D'ENERGIE

$U_{bât} =$	0,339	$U_{bâtref} =$	0,488	énergie de chauffage	électricité
$C_{ep} =$	7,7	$C_{epref} =$	144,2	$C_{ep} \leq C_{epref}$	⇒ CONFORME
$C_{ep'} =$	-5,8	$C_{epmax} =$	250,0	$C_{ep'} \leq C_{epmax}$	⇒ CONFORME
gain sur les consommations Cep par rapport au niveau réglementaire Cepref					94,6%
niveau de performance éligible selon l'arrêté du 8 mai 2007					BBC Cep BBC: 23,47

CONFORT D'ETE

$T_{ic} =$ **29,2** $T_{icref} =$ **31,8** $T_{ic} \leq T_{icref}$ ⇒ CONFORME

ESTIMATION DES CONSOMMATIONS

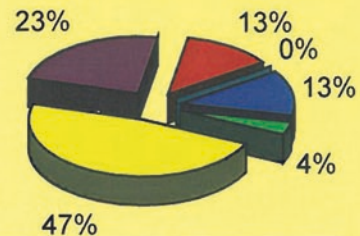
Les consommations sont estimées à partir de la méthode Th CE (sauf pour les autres usages : méthode 3CL) :

- pour un abonnement électrique conseillé de **12 kW double tarif**
- pour une température de chauffage moyenne de **18°C**
 la consommation de chauffage augmente d'environ 7% par °C supplémentaire
 une surconsommation de chauffage, d'environ 20%, est à prévoir lors de la première année de chauffage
- selon le tarif des énergies en date de **septembre-09**

Cette estimation ne constitue en aucun cas un engagement sur les consommations réelles.

CONSOMMATIONS CONVENTIONNELLES

■ chauffage	128 €
■ refroidissement	0 €
■ eau chaude sanitaire	126 €
■ auxiliaires de chauffage et ventilation	38 €
■ autres usages (éclairage, électro-ménager...)	474 €
■ abonnements	232 €
TOTAL TTC par an	998 €
production photovoltaïque	1 749 €



tarif d'achat : **60,18 cts € le kWh**

engagement du bureau d'études sur les calculs

ES le 2/11/2011

engagement du CMI sur les plans et descriptifs

le 2/11/2011

G2A CONSTRUCTION

